

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 18 août 2025

**portant nomination à la commission de recours de l'inaptitude médicale des agents du
service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes**

NOR : ATDA2515580A
(*Texte non paru au journal officiel*)

**Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et le ministre de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation,**

Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de
sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission de recours de l'inaptitude médicale des agents du service
de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (SSLIA) :

I. - En qualité de président :

Dr. Vincent GASSMANN, médecin coordonnateur national de la direction générale de l'aviation
civile.

II. - En qualité de membre titulaire :

- Dr. Philippe DOIREAU, médecin du service médical de la direction générale de l'aviation civile ;
- Lieutenant-Colonel Cyril MARIMOUTOU, médecin-chef du service de santé et de secours
médical du service départemental d'incendie et de secours de La Réunion.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de
la décentralisation.

Fait le 18 août 2025.

Pour le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et par délégation,
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

R. THUMMEL

Pour le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et par délégation,
Le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours

Colonel Frédéric LEGUILLIER